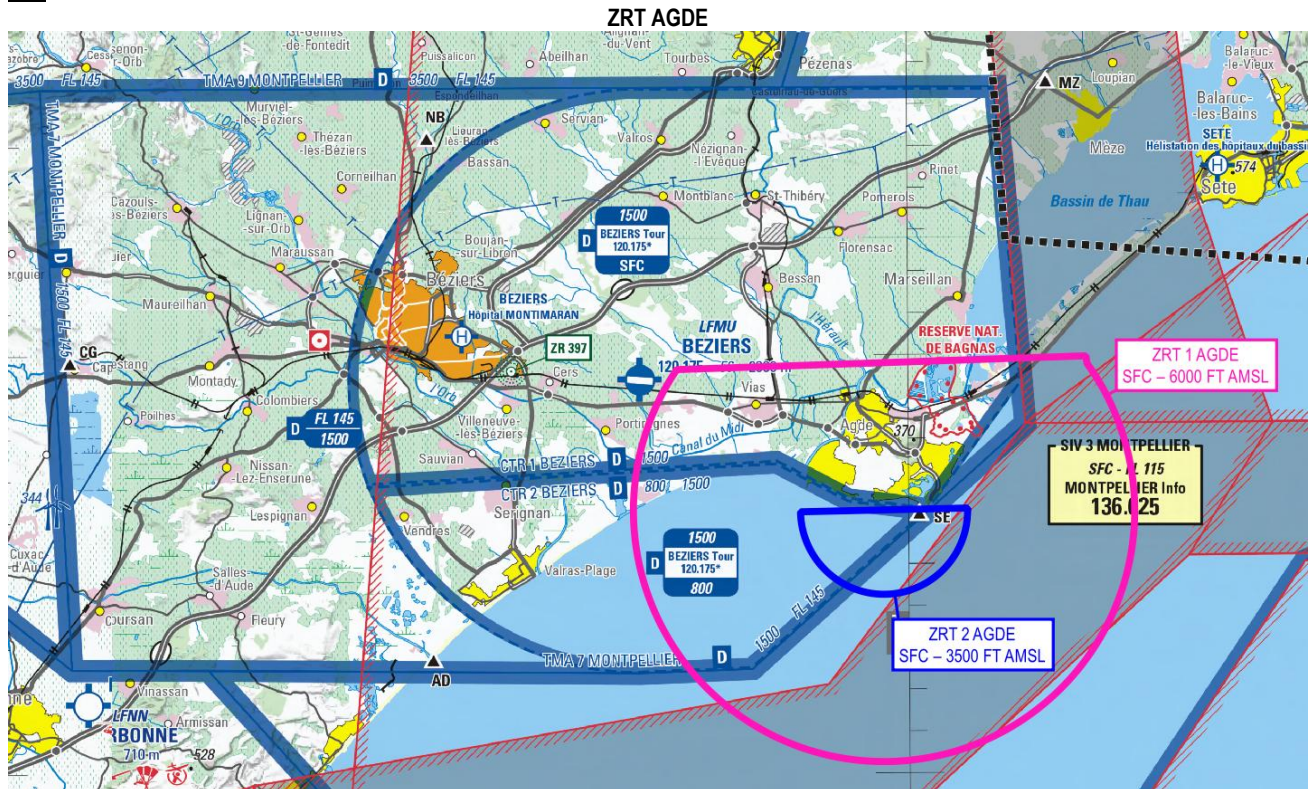


Objet : Création de deux zones réglementées temporaires ZRT AGDE dans le cadre d'une manifestation aérienne

En vigueur : Le 19 juillet 2024

Lieu : FIR Marseille LFMM - AD Béziers LFMU



ACTIVITÉ

Manifestation aérienne et répétition

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Vendredi 19 juillet 2024 : 08h00-1030 UTC pour les entraînements et 1230-1830 UTC pour les représentations

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Béziers TWR : 120.175 MHz
Montpellier INFO : 136.625 MHz
Montpellier APP : 130.855 MHz

GESTIONNAIRE

Directeur des vols

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions des espaces aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent et se substituent aux portions des espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION
<p>CAG et CAM : Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aéronefs participant à la manifestation, - les aéronefs préalablement autorisés, - les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne leur permet pas le contournement de la zone.

SERVICES RENDUS
<p>Dans les parties des ZRT qui coexistent avec des portions des espaces aériens contrôlés : les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des portions des espaces aériens contrôlés précités. Dans les parties des ZRT qui se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés : les services d'information de vol et alerte sont rendus.</p>

LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
<p>ZRT 1 AGDE :</p> <p>Limites latérales : 43°19'56" N, 003°35'50" E arc horaire de 6 nm de rayon centré sur 43°16'16.00"N, 003°29'11" E 43°19'40" N, 003°22'36" E 43°19'56" N, 003°35'50" E</p> <p>Limites verticales : SFC – 6000 FT AMSL</p>	<p>ZRT 2 AGDE :</p> <p>Limites latérales : 43°16'19" N, 003°31'56" E arc horaire de 2 nm de rayon centré sur 43°16'16" N, 003°29'11" E 43°16'15" N, 003°26'27" E 43°16'19" N, 003°31'56" E</p> <p>Limites verticales : SFC – 3500 FT AMSL</p>

ORGANISME A CONTACTER
<p>Directeur des vols : 06 88 18 99 76 Directeurs des vols suppléants : 06 40 14 77 18</p>